

**PROCES VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE ROCAMADOUR**

Le CONSEIL MUNICIPAL de ROCAMADOUR s'est réuni à la Mairie, le 24 septembre 2019, à 21 h, sous la présidence de Monsieur Pascal JALLET, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Nombre de Conseillers Présents : 10

Date de Convocation : 16 septembre 2019

PRÉSENTS : M. Didier BAUDET, Mme Dominique LENFANT, M. Jean François MARETS, M. Eric MASMAYOUX, M. Marc LABORIE, M. Gérard BLANC, M. Pascal JALLET, Mme GREZE Martine, M. Eric CAILLES, M. Robert MENOT,

EXCUSÉ : M. Ernest ENTEMEYER, M. Philippe De HOUX, Mme Catherine DELPECH, M Philippe LASVAUX,

ABSENT : M. GRENIER Christian,

POUVOIRS : de M. Ernest ENTEMEYER à M. Pascal JALLET, de M. Philippe De HOUX à M. Marc LABORIE, de Mme Catherine DELPECH à Mme GREZE Martine, de M Philippe LASVAUX à M. Didier BAUDET

Secrétaire de Séance : M. Eric CAILLES



M. le Maire ouvre la séance et demande qui est volontaire pour être secrétaire de séance.
M. Eric CAILLES se propose.



1- Approbation Procès verbal réunion 15 juillet 2019

Monsieur le Maire demande aux élus si des modifications ou des observations doivent être apportées au procès verbal de la réunion du 15 juillet 2019.

Aucune observation n'étant émise, Monsieur le Maire met au vote l'approbation de ce procès verbal.

A l'unanimité des membres présents, ce document est approuvé.

2- Décision modificative n°2 sur BP 2019 Commune

Afin d'intégrer diverses modifications apparues depuis le vote du BP 2019, Monsieur le Maire propose le tableau suivant :

	articles		articles	
Investissement	Dépenses		Recettes	
Acquisition véhicule	2182	-450.00		
Acquisition matériel informatique	2183	+ 450.00		
Isolation phonique cantine	21312/040	2783		
Virement de la section de Fonctionnement			021	+2783
	Total	2783.00	Total	2783.00
Fonctionnement	Dépenses		Recettes	
Isolation phonique cantine			722/042	2783.00
Virement à la section d'investissement	023	2783.00		
Matériaux isolation phonique	60632	1500.00		
Droit de stationnement			70321	+1500.00
	Total	4283.00	Total	4283.00

Après avoir pris connaissance du tableau et des éléments ci-dessus et après en avoir délibéré le Conseil Municipal, par 10 voix « pour » + 4 pouvoirs, 0 voix « contre », 0 abstention :

- donne un avis favorable pour ces rectifications sur le BP 2019 Commune
- mandate M. Le Maire ou un adjoint pour mettre en application ces dispositions.

M. Blanc fait part du fait que des parents d'élèves ont signalé le défaut d'isolation phonique dans la cantine. M. le Maire confirme que les travaux sont déjà programmés pendant les vacances de Toussaint pour un montant de 2 783 € et qu'il avait été prévu d'effectuer ces travaux dans un deuxième temps après la réfection du plafond de la cantine.

M. Blanc signale également qu'il a des problèmes sur la toiture de l'école : les tuiles tiennent de casser et il souhaite savoir si quelque chose est prévu au budget. M. le Maire indique que les services techniques assurent un entretien régulier de cette toiture et que pour l'instant il n'est pas envisagé de tout refaire à neuf.

3- Cauvalor : réponse au questionnaire « Agir ensemble pour construire un territoire équilibré »

M. le Maire souhaite recueillir les remarques des élus suite à l'envoi du questionnaire.

M. Blanc dit que ce n'est pas la peine de répondre à ces questionnaires, que de toute manière, ils n'en font qu'à leur tête.

M. Jallet a répondu que quoiqu'on pense, nous devons nous exprimer dans ce type de questionnaire si nous souhaitons être écouté et entendu.

Concernant la mise en place des MSAP (Maison de Service au Public) les élus pensent que cela peut être une bonne solution à condition qu'elles soient accessibles (avec un maillage suffisant sur le territoire). Un élu fait remarquer que la confidentialité au sein de ces structures devra être respectée.

Il est signalé qu'un bus sillonnera les communes qui n'auront pas de MSAP.

Mme Lenfant fait remarquer qu'il est difficile de lutter contre la désertification médicale. C'est une bonne idée pour elle de mettre les services en périphérie des centres bourgs sachant que dans les centres villes le stationnement à proximité est difficile notamment pour les personnes d'un certain âge ou ayant des difficultés à se déplacer .

4- Modification des statuts du Syndicat mixte du Grand Site de Rocamadour

Monsieur le Maire présente les termes de la délibération ci-dessous adoptée par le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Grand Site de ROCAMADOUR réuni le 5 septembre 2019 :

Pour être en adéquation avec le pacte de l'Etat, la Région Occitanie et le Département du Lot ont pris un engagement quant à la maîtrise des dépenses de fonctionnement. Son augmentation doit être contenue dans la limite de 1.2% par an.

L'analyse réalisée conjointement par les techniciens de la Région, du Département et du Syndicat mixte a permis de proposer de nouvelles modalités de perception comptable de la participation statutaire de la Région et du Département au syndicat mixte. En effet, dans le cadre du vote initial du BP 2019, la participation de 427 500 € appelée auprès de la Région et du Département est affectée sur le fonctionnement et doit donc être perçue en section de fonctionnement.

Il est proposé de déclinier la participation statutaire de la Région et du Département en 2 parts :

- Pour la Région, une participation à la section de fonctionnement ramenée à 177 500 € (en DM au lieu de 427 500€ voté au BP), et une participation à l'investissement de 250 000 € directement inscrite en subvention d'investissement à la section correspondante.

- Pour le Département, une participation à la section de fonctionnement de 27 500 € en DM au lieu de 427 500 € au BP et une participation à l'investissement de 400 000 euros en DM.

Cette nouvelle formulation des participations, approuvée par le trésorier syndical, valorisera bien mieux le sens des contributions qui sont essentiellement employées à soutenir l'important effort de requalification du site qui va porter ces fruits prochainement avec un aboutissement de la piétonisation prévu mi 2021.

L'instauration de ces nouvelles modalités de perception comptable de la participation statutaire est conditionnée par un ajustement de l'article 14 des statuts, article qui concerne les ressources du syndicat. La nouvelle version de cet article proposée au conseil syndical est la suivante :

Article 14 : Ressources

Les recettes du syndicat sont constituées par :

- les contributions des membres du syndicat,*
- des subventions de l'Europe, de l'Etat et autres collectivités publiques ou organismes,*
- des produits des emprunts,*
- des revenus des biens meubles ou immeubles du syndicat,*
- des produits des taxes, redevances ou contributions correspondants aux services assurés,*
- des produits de dons ou legs,*
- du FCTVA,*
- de toutes ressources éventuelles.*

A cet effet, les membres adhérents prennent l'engagement de reporter sur leur budget propre leur quote-part annuelle des charges financières du syndicat après soustraction des recettes.

Cette quote-part, pour la Région et le Département, est ventilée en section de fonctionnement et en section d'investissement. La part réservée au fonctionnement viendra couvrir les dépenses de fonctionnement, pour assurer l'équilibre budgétaire du syndicat mixte ; elle constitue une dépense obligatoire pour chaque membre.

Le solde sera versé en subvention d'investissement dont le montant sera revu chaque année, selon l'avancement du programme, et voté en comité syndical.

La quote-part globale, est fixée selon les modalités suivantes :

- à 10 % pour la commune de Rocamadour,*
- à 45 % pour le Département du Lot,*
- à 45 % pour la Région Occitanie*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix « pour » + 4 pouvoirs, 0 voix « contre », 0 abstention :

- prend acte de la modification de l'article 14 des statuts du Syndicat Mixte du Grand Site de Rocamadour – s'appliquant à la Région et au Département.

5- Maintenance des défibrillateurs

Un auto contrôle sera effectué, sur nos deux défibrillateurs, tous les mois par un agent du service technique en complément du contrat de maintenance signé avec la société S CHILLER.

6- Indemnité nouveau percepteur

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires, et aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Considérant que Monsieur Pascal LAGARRIGUE est en poste à la Trésorerie de Gramat depuis le 1^{er} septembre 2019,

Après en avoir délibéré, par 10 voix « pour » + 4 pouvoirs, 0 voix « contre », 0 abstention :

DECIDE:

- de demander le concours du Receveur municipal pour assurer les prestations de conseil,
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an, à compter de septembre 2019,
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Monsieur Pascal LAGARRIGUE, en poste à la trésorerie de Gramat.

Les dépenses sont inscrites au budget de la Commune aux articles 6225, 6451, et 6338.

7- Projet participation à la Route d'Occitanie- la Dépêche du Midi – course cycliste – arrivée finale à Rocamadour

M. le Maire présente le projet de participation à la Route d'Occitanie- la Dépêche du Midi – course cycliste qui doit se dérouler du 11 au 16 juin 2020 avec une arrivée finale à Rocamadour le 16 juin 2020.

Les élus sont très intéressés par cette proposition dont le financement – à hauteur de 35 000 € - ne peut pas être supporté par la Commune et doit être proposé à notre Communauté de Communes par M. Le Maire.

Le circuit possible : Carlucet – Couzou – Rocamadour – Gramat – Couzou – Rocamadour : Voie Sainte // arrivée à l'Hospitalet.

De son succès dépendra le choix de notre territoire pour le Tour de France

8- Projet participation au Tour de France cycliste– Rocamadour ville arrivée

Les élus communautaires ont émis le souhait que Rocamadour puisse être Ville d'Arrivée d'une étape du Tour de France cycliste.

Le Conseil Municipal, conscient des retombées médiatiques et économiques que cela pourrait avoir non seulement sur la Commune mais surtout sur le Territoire, se dit favorable à cette idée sous réserve que le financement de cette manifestation soit pris en charge par CAUVALDOR.

L'impact direct sur le territoire, le Département et la Région n'est plus à démontrer pour cette manifestation qui fait partie des deux principales au niveau national.

Les retombées sont certes directes mais les retombées indirectes avec la médiatisation faite autour de cet événement, qui est en début de saison, auront des répercussions importantes sur le Grand Site Occitanie Rocamadour // Vallée de la Dordogne.

9- Mise en location Parcelle terrain Varagnes

Mme Bessonies a fait part de son souhait de résilier le contrat de location du terrain communal de Varagnes à compter du 31/12/2019.

M. Blanc signale qu'un agriculteur est intéressé par ce terrain. Il s'agit de M. Didier Roche qui exploite déjà des terres à côté. Il lui est demandé de faire acte de candidature par courrier à la mairie.

M. le Maire propose de faire analyser cette terre afin de savoir si les boues de la station d'épuration pourraient être épandues sur ce terrain.

M. Baudet fait remarquer que les divers classements – AOP, Parc Naturel, Natura 2000, etc.... ne permettent pas l'épandage des boues sur la commune // pas assez de surface restant disponible.

M. le Maire pense qu'il est nécessaire d'alerter Cauvaldor pour qu'une solution mutualisée soit trouvée à cette problématique que rencontrent toutes les communes pour l'épandage des boues.

10 Versement aide aux familles

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 14 janvier 2019, il a été décidé de verser au collège « La Garenne » de Gramat une subvention de 500 € pour l'organisation de trois voyages à l'étranger pour les classes de 4^{ème} et de 3^{ème}.

A réception de cette aide M. le Principal de Collège, compte tenu que toutes les communes n'ont pas été unanimes sur le montant de l'aide, a décidé de reverser aux communes leur contribution à charge pour elle de verser directement l'aide accordée aux familles des enfants ayant réellement participé au voyage scolaire.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix « pour » + 4 pouvoirs, 0 voix « contre », 0 abstention :

- donne son accord pour le versement d'une aide d'un montant de 50 euros aux familles suivantes : Mme Emmanuelle FAFIN – Mme Martine CRAYGUES – M. Laurent BASSE qui ont fait la démarche de demander le versement de l'aide auprès de la mairie qui a reçu une confirmation écrite de la participation des leurs enfants au voyage.
- mandate M. Le Maire ou un adjoint pour mettre en application cette disposition.

11 -Compte rendu Commissions Cauvaldor

CLECT – la commission CLECT s’est réunie le 5 septembre 2019 ; le tarif au Km de l’entretien des chemins de randonnée a fait débat. Il a été proposé de porter ce tarif de 58 €/km à 150 €/Km. Cette augmentation est justifiée par le fait qu’il y a lieu de prévoir d’intervenir non seulement sur les côtés de ces chemins mais aussi sur la voute car ceux-ci ont tendance à se refermer.

Système Alerte de crues : M. Blanc a participé à la réunion le 19 septembre 2019 à St Céré sur l’utilisation de la plateforme d’alerte de crues Follow.

12 Questions diverses

Programme des futurs travaux du Syndicat Mixte : M. le Maire présente à l’aide d’un tableau la programmation des travaux pour cet hiver sur la Route de Gramat, la Corniche et la future voie de déviation. (Voir tableau en pièce jointe)

Le problème de cet été concernant les parkings payants est en phase d’être réglé par un changement d’opérateur en effet SFR n’a pas été en mesure de fournir le bon matériel. Le nouveau contrat a été confié à Orange qui demande un délai de 8 à 10 semaines d’études et de paramétrage.

Stationnement au parking de l’école : Il est demandé que l’interdiction de stationnement le long du mur du jardin de l’école soit respectée.

Mongolfiade : les élus demandent que le plan de circulation mis en place pour cette manifestation soit adressé à la population ainsi qu’aux élus. M. le Maire confirme que cela sera fait le jeudi 26 septembre 2019.

Visite du Consul des Etats Unis en France : M. le Maire indique qu’il a reçu dans la Salle Jean Lurçat Monsieur le Consul des Etats Unis de Marseille, le 13 septembre 2019.



Toutes les questions inscrites à l’ordre du jour ayant été examinées et plus personne ne demandant la parole, M. le Maire clôt la séance à 23 heures.

M. Le Maire,

Le Secrétaire de séance,

Les Conseillers Municipaux,